

MAGNY-SUR-TILLE. Construit en 1888, le lavoir a connu les ravages du temps.

Un site entièrement rénové

Après plusieurs mois de travaux, le lavoir communal a été inauguré. Il a retrouvé son aspect d'origine après avoir subi une réfection complète. Ses abords ont également été valorisés.

Le maire, Nicolas Bourny, entouré de quelques membres du conseil, de Vincent Molina, directeur général d'Avenir Environnement, accompagné de Bénédicte Fournier, directrice technique, et de Gérard Guillet, délégué départemental à la Fondation du patrimoine, a joué les guides lors de l'inauguration du lavoir communal. Celle-ci avait attiré des membres de l'association Éco-Magny, des entrepreneurs, des bénévoles, des bienfaiteurs et des Magnytillois.

Une belle œuvre collective

Au cours de son discours, le maire a fait remarquer « qu'un grand mérite revient particulièrement à Christian Veille, président d'Eco-Magny, qui a donné l'impulsion et mené d'une main de maître les différents dossiers. Mais, il a ajouté que



tout seul il n'aurait rien pu faire. Il faut donc saluer et remercier l'aide et le travail de tous les autres acteurs, sans oublier le travail fort réussi de l'équipe de réinsertion d'Avenir Environnement.

C'est donc une belle œuvre collective qui a été réalisée grâce au soutien financier de partenaires, de l'État pour la préfecture, des conseils régional et général de Côte-d'Or, sans oublier, la Fondation du patrimoine et des extérieurs ».

Cette cérémonie conviviale s'est achevée autour du verre de l'amitié.

1 Après avoir coupé le ruban traditionnel et ouvert la nouvelle porte, le maire a donné aux invités des explications sur les travaux réalisés.

2 La visite s'est ensuite poursuivie à l'extérieur.

Photos Chantal Malatesta

HISTORIQUE

Le 24 juin 1888, lors de la réunion du conseil municipal, a été soumis un devis de 2 783,83 francs, pour la construction d'un lavoir. Après étude et délibération, le lavoir a été construit au centre du village, au bord de la Norges. Au fil du temps, il a connu des dégradations et a été rénové à plusieurs reprises par les équipes municipales successives.

AUXONNE

Première répétition pour l'Harmonie

Vendredi, l'Harmonie municipale a accueilli ses musiciens lors de sa première répétition à la salle Rameau de l'école de musique Auxonne-Val de Saône.

Celle-ci est actuellement composée de deux flûtes traversières, une flûte à bec, une clarinette, un saxophone alto, un saxophone ténor, une trompette, une basse électrique ainsi que deux percussionnistes.

Les instrumentistes ont découvert le répertoire composé d'un morceau de variété *Prime Time*, un swing *Jazz in the Blues*, ainsi que la bande originale du film de James Bond.

Les musiciens se sont montrés plutôt enthousiastes à l'énoncé des différents titres et la répétition s'est passée dans



Jérémy Sordel a dirigé la répétition de l'Harmonie Auxonne-Val de Saône. Photo SDR

la bonne humeur, même si quelques-uns étaient "plus rouillés" que d'autres.

Cette première répétition fut également l'occasion d'adopter définitivement les cotisations d'adhésion dont le montant a été fixé à 30 € annuels pour les adultes, 15 € pour les

mineurs et/ou membres de la famille d'un adhérent, et gratuit pour tous les élèves de l'école de musique.

INFO Les répétitions ont lieu tous les vendredis, de 19 h 30 à 21 heures, à l'école de musique.

EN BREF

CESSEY-SUR-TILLE

Soirée moules frites

Samedi 29 octobre, à 20 heures, à la salle polyvalente de Cessey-sur-Tille se déroulera la soirée dansante moules frites organisée par l'association CC Anim. Depuis plusieurs années, ce repas convivial rencontre un grand succès et, le nombre de places étant limité, les organisateurs conseillent aux amateurs de s'inscrire avant le 23 octobre auprès de Germaine Grivelet, 23, rue de Chardenois, à Cesse. Tél. 03.80.31.21.31. Le menu préparé par le restaurant *Chez Grand-Mère* de Couternon comprend l'apéritif, les moules frites ou le poulet frites, la terrine de canard, le fromage, le dessert et le café pour le prix de 21 € ; enfants jusqu'à 10 ans 16 €.

Exposition d'oiseaux exotiques et de pigeons

Samedi 22 et dimanche 23 octobre, de 10 à 18 heures, l'Association ornithologique de Dole et sa région et l'Association colombophile et sportive de Côte-d'Or, en partenariat avec l'association Labessey en action rassemblant les amis des écoles de Labergement-Foigny et de Cessey-sur-Tille, organisent à la salle polyvalente de Cessey-sur-Tille une exposition sur les oiseaux exotiques et les pigeons voyageurs. Entrée : 2 €, gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.